

Synthèse de l'intervention

Bois énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ressource et débouchés

1. Le développement du débouché en Provence-Alpes-Côte d'Azur

1.1. Consommation actuelle des chaufferies

- → 251 chaufferies en fonctionnement (171 publiques et 80 privées), qui consomment près de 55 500 tonnes/an de plaquettes forestières sèches (≈ 80 000 t/an à 50 % d'humidité)
- → 47 chaufferies en cours d'installation qui consommeront l'équivalent de 16 000 tonnes/an de plaquettes (50 % d'humidité)
- → 81 projets en cours d'étude avec une consommation probable supplémentaire équivalente à 30 000 tonnes/an de plaquettes (50 % d'humidité)

1.2. Consommation des chaufferies à venir

Objectifs sur la période 2010-2020 du Schéma Régional Climat Air Energie:

- o + 317 GWh de bois déchiqueté toutes ressources confondues
- + 230 GWh de bois forêt soit environ 100 000 tonnes/an de bois à 50 % d'humidité consommés

Au regard de l'avancement de la consommation entre 2010 et 2014 atteindre ces objectifs génèrerait une consommation d'ici à 2020 de **45 000 tonnes/an** de bois forêt supplémentaires.

1.3. Autres débouchés

<u>Trituration</u>: Environ **280 000 tonnes / an** (source: Enquête annuelle de branche 2012)

Projets de Cogénération:

- Projet E-on: 310 000 tonnes/an de plaquettes forestières dont 160 000 à partir des forêts de Provence Alpes Côte d'Azur (source: Présentation E-On Comité Régional biomasse 12/2013)
- Projet Inova: 150 000 tonnes/an à partir des forêts régionales (source: Présentation Inova Comité Régional biomasse 12/2013)

Afin de pouvoir alimenter tous ces projets la ressource forestière nécessaire est estimée 720 000 tonnes /an.

2. La ressource forestière

- → Surface forestière régionale : 1,5 M ha de forêt
- → Accroissement naturel: 2.8 M de m³/an
- → Production annuelle estimée de bois résineux industrie/énergie : 1 100 000 t /an
- → Gisement considéré comme réellement mobilisable : 825 000 tonnes/an

(source étude nationale Ademe-maap)

La ressource serait donc en théorie suffisante pour alimenter l'ensemble des besoins en 2020. Cependant le coût de mobilisation d'une grande partie de cette ressource est supérieur au prix des opérateurs du marché. Ainsi cette ressource restera non mobilisée et la ressource facile d'accès risque en revanche de faire l'objet d'une pression forte avec pour conséquences :

- Une surexploitation de cette ressource
- Une réorientation des usages actuels comme l'alimentation des chaufferies locales

3. Les plateformes

- → 23 plateformes transforment du produit forestier en région
- → 16 Hangars avec une capacité de stockage en une rotation de 10 000 tonnes
- → 10 plateformes investissement public (43 %)
- → 1 plateforme gérée par une collectivité

Les collectivités se positionnent en tant que facilitateurs de l'initiative privée, cependant elles sont peu impliquées dans la gestion directe des plateformes. Les plateformes sont souvent confiées à des gestionnaires privés dans le cadre de partenariats public/privé plus ou moins aboutis.

4. Les liens contractuels

4.1. Contrats chaufferies-fournisseurs

- → Les chaufferies sont majoritairement dotées d'un contrat d'approvisionnement aujourd'hui (90 % des chaufferies publiques dans le Var; 60 % des chaufferies enquêtées dans les Alpes de haute Provence)
- → Durée des contrats comprise entre 1 à 3 ans

4.2. Contrats forêt-fournisseurs

- → Aucun contrat entre la forêt et les fournisseurs/gestionnaires de plateforme en place en Provence Alpes Côte d'Azur
- → Quelques initiatives existantes sur d'autres régions (Rhône-Alpes, Bourgogne)

Pour en savoir plus

Consultez le site internet de la mission régionale bois énergie http://www.ofme.org/bois-energie

Benjamin Febvre

Chargé de mission – Communes forestières Provence Alpes Côte d'Azur 14/10/2014